LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 2 Juin 1922

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Echéance du 31 Mai

Alex Will

Hier, jour d'échéance. Un certain débiteur, M. Wirth, avait à acquitter de grosses sommes à une créancière ayant grand besoin d'argent. Cette créancière s'appelle la France et elle a choisi comme encaisseur M. Poincaré.

Ah! ce Poincaré est un homme terrible. Il donnait depuis quelques temps des coups de poing sur la table en s'écriant que le débiteur Wirth n'aurait pas un jour de sursis, qu'il lui lancerait dans les jambes les huissiers et les gendarmes. On pouvait s'attendre à un drame et la France, elle-même, commençait à avoir un peu peur de son farouche encaisseur.

Mais Wirth a plus d'un tour dans son sac. Il dépêcha vers la France son ami Hermès. Hermès, autrefois, c'était le nom du dieu des financiers et des filous. Celui-ci mérite bien son nom. Il put approcher le Poincaré, à distance raisonnable, sans être mordu ni étranglé. Il fut même si roit, que l'échéance du 31 mai est ri- et qu'il se passe ceci d'extraordinaire. Wirth nous écrit : « Je voudrais vous ver, mais pour cela je n'ai que deux ens : faire de la fausse-monnaie en ka-papier ou bien vous emprunter de ent. Je vous laisse le choix ».

Bref, en résumé, la réponse de l'Alle- ne à la France.

Poincaré trouve cela très bien. L'en- eur de la France ne rugit plus. Il laisse la plaisanterie de Wirth-Hermès. Il ne parle plus d'aller sur le Rhin, qui de partir en guerre avec ou sans Malbrouck.

Nous attendions de l'argent; on nous répond par une demande d'emprunt. M. Poincaré est satisfait; cette bonnête façon de se payer la tête des Français doit : la honte être inscrite dans un coin du traité de Versailles.

Je félicite notre président du Conseil d'avoir pris le sage parti de rengaîner son sabre de bois. Seulement, il serait digne d'avoir enfin une politique continue des réparations.

Entre les menaces du discours de Bar-le-Duc et l'acceptation des propositions allemandes, il y a toute la distance de la politique de force brutale à la politique des plus larges accommodements.

Qu'on ouvre l'une ou l'autre de ces portes, mais pas les deux en même temps. C'est un courant d'air à faire mourir la France mutilée! Suivant que M. Tardieu écrit dans l'« Echo National » un article féroce ou doucereux, M. Poincaré est enclin à la violence ou à la mansuétude.

La méthode est dangereuse. Cette fois, elle épargne à notre pays des complications militaires qui n'auraient pas été sans danger, mais elle nous engage, par contre, dans une voie de concessions peut-être excessives vis-à-vis de l'Allemagne.

M. Poincaré sera renversé, un jour, par ses amis de la Chambre pour s'être montré trop faible et trop conciliant. Je parie que nous verrons ce réaliser, avant peu, ce paradoxe.

Ce que voudraient les industriels du textile

Paris, 31 mai. — Les industriels du textile ont tenu leur assemblée générale annuelle.

Tous les grands centres textiles : Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Dunkerque, Calais, Fourmies, Caudry, Rouen, etc., étaient représentés.

Après une allocution et un exposé des travaux de l'année par le Président, une discussion a été ouverte au sujet de questions auxquelles les circonstances actuelles donnent un caractère d'intérêt général :

La durée du travail (rapporteur M. Donon) le projet d'assurances sociales, les tarifs ferroviaires et la régularité des transports (rapporteur M. Pierre Thiriez), l'apprentissage et l'enseignement technique (rapporteur M. Alfred Descamps), les retouches à apporter à la base de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux (rapporteur M. F. Roy).

Au point de vue de la durée du travail, le vœu adopté a fait ressortir que la question se ramenait à celle de l'abaissement du prix de revient, une plus grande souplesse dans la législation actuellement en vigueur étant une condition essentielle de la diminution du prix de la vie et d'une reprise du commerce extérieur.

Un vœu relatif aux tarifs des transports a conclu à l'impérieuse nécessité, non seulement d'une remise au point des tarifs mais de leur abaissement. En ce qui touche l'organisation de l'apprentissage et de l'enseignement technique, l'assemblée a émis le vœu que le Parlement s'abstiennent de discuter toute loi nouvelle relative à l'apprentissage et à l'enseignement technique que des Chambres de Commerce en plein accord avec les syndicats et groupements professionnels restent chargés d'en assurer l'application.

A propos du projet relatif aux assurances sociales, les industriels ont déclaré qu'ils s'associeraient à l'étude de tout projet se limitant à l'extension de l'assurance-maladie.

L'assemblée a ensuite adopté en ce qui touche l'assiette de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux, un vœu tendant d'une part à voir conserver au caractère strictement forfaitaire au procédé consistant dans l'application d'un coefficient au chiffre d'affaires et d'autre part à faire admettre que, pour tous les contribuables justifiant d'une comptabilité régulière, la détermination du bénéfice d'après le revenu réel soit faite suivant les règles du bilan commercial.

Le temps d'aujourd'hui

Venté de sud est modérés, assez beau temps devenant très nuageux. Température orageuse. Chaud. Le minimum de température sera d'environ 10 à 1

LA REINE DES FLEURS
Souveraine de la Renaissance du Nord

Le REVEIL DU NORD lui offre, ainsi qu'à sa Cour, les merveilles des grands Magasins Lilloïs de Mode et un Don de joyeux avènement. :::

L'Elégante Reine des Fleurs sera la Souveraine de la Renaissance des Régions Sinistrées, lors des Fêtes du 5 Juin, à Lille.

Sur son char aux mille bouquets, elle sera le symbole vivant du Nord, sortant de la dure période des misères pour s'éveiller à un printemps nouveau, fleuri d'espérance.

Lorsque la Société d'Horticulture du Nord, célèbre par son passé de dévouement à notre région et par l'éclat de ses expositions annuelles, a voulu organiser la somptueux cortège de la Reine des Fleurs, de ses demoiselles d'honneur, de ses bouquetières, elle a demandé au « Réveil du Nord » de s'associer à elle pour cette organisation.

La Société d'Horticulture s'est naturellement adressée au plus grand journal du Nord, dont les efforts pour la reconstitution de notre région ont été unanimement appréciés et nous remercions la grande société florale de nous avoir donné l'occasion d'apporter notre modeste concours à l'apothéose de la Reine des Fleurs et de la Renaissance du Nord.

En don, de joyeux avènement, le « Réveil du Nord » remettra, dimanche, à la jolie Reine : Mlle Madeleine Laigle, sa dot : mille francs en espèces, et à Mlle Léa Flour, sa première demoiselle d'honneur, ainsi qu'à Mlle Marie-Louise Lemaître, sa seconde demoiselle d'honneur, chacune : deux cent cinquante francs en espèces.

De plus, le « Réveil du Nord » a offert à la Reine et à ses compagnes, demoiselles d'honneur et bouquetières, leurs vêtements d'apparat, robes étincelantes, parures de toilette, où le satin, la soie et l'or se marient artistement pour faire de la cour de la souveraine un ensemble digne des fleurs de leur char et de la Renaissance du Nord.

Le « Réveil du Nord » a voulu montrer à son grand public, que les traditions d'élégance et d'habileté de nos maisons de mode de Lille sont incomparables et qu'il n'est pas besoin d'aller chercher à Paris des modèles, quand nous avons chez nous, des mains de fées pour parer de grâce la toilette féminine. Faire travailler les gens de chez nous, c'est rendre la reconstitution du Nord plus efficace et plus complète !

Nous nous sommes adressés aux maisons les plus réputées qui ont répondu avec empressement à notre appel : « Puisqu'il s'agit de prouver la vitalité du commerce, et l'activité du travail dans notre région, nous nous surpasserons », nous ont dit les directeurs et les couturières des palais lillois de la Mode. Les citer, c'est dire que leurs œuvres sont des chefs-d'œuvre :

Maisons de nouveautés :

DOKA, rue Grande-Chaussée ;

Pierre MARCHAL, 33, rue Esquermoise ;

THE FASHIONABLE, 89, boulevard de la Liberté ;

LA COMPAGNIE FRANÇAISE, 52, rue de Paris ;

LES GALERIES LILLOISES, rue Nationale, 43 ;

AU PARADIS DES DAMES, 215, rue de Paris ;

Maison LECONTE, rue Neuve.

Le Reine des Fleurs et ses compagnes auront, grâce à ces artisans renommés de la Mode, le succès le plus éclatant dans le cortège du 5 juin.

Le « Réveil du Nord » leur exprime à tous sa vive gratitude, au nom de la population qui ne manquera pas de marquer, par ses applaudissements, combien elle sait reconnaître le mérite de tant d'heureuses initiatives.

Il faut que les visiteurs emportent des fêtes de Lille, l'impression que, par leur volonté, nos concitoyens sortent enfin de la pénible situation où la guerre les a plongés. Notre commerce local a droit qu'on salue ses inlassables efforts et nous sommes fiers d'avoir pu lui donner l'occasion de prouver son triomphe !

VIVE LA REINE DES FLEURS, Souveraine de la Renaissance du Nord !

Voici en toilettes d'apparat : Au centre, la Reine Mlle LAIGLE, ayant à ses côtés ses demoiselles d'honneur Mlles Léa FLOUR et M. L. LEMAITRE, qui ont devant elles, assises, leurs bouquetières Mlles Alice DUBERQUIN et Alice PETITHORY.

La réponse allemande fait bonne impression

Le moratoire accordé sera sans doute maintenu

Paris, 31 mai. — Les délégués des puissances alliées à la commission des réparations se sont réunis ce matin officieusement pour examiner la réponse allemande publiée hier.

Bien que la délibération ait été confidentielle, il semble que la note du 28 mai ait produit une impression plutôt favorable sur les membres de la commission. Son examen n'ayant pu être achevé au cours de la matinée, les délégués se rencontreront de nouveau cet après-midi et tiendront peut-être une séance officielle dans la soirée, pour envisager les termes de la prochaine note qui doit être adressée au gouvernement allemand.

Ce document accusera réception de la dernière communication du cabinet de Berlin, et fera connaître si, en présence des dispositions du Reich, le moratoire accordé à l'Allemagne pour 1922, sera maintenu ou non. Il demandera également peut-être des précisions sur un certain nombre de points.

La réduction de cette prochaine note de la commission des réparations ne sera peut-être définitive que d'ici quelques jours.

La France est invitée à la Conférence de La Haye

Le gouvernement français a reçu du gouvernement italien l'invitation officielle à la conférence des experts qui doit se réunir à La Haye. Il est probable que la réponse à cette invitation fournira au gouvernement français l'occasion de faire connaître ses vues sur ce que doivent être les conditions de cette conférence. Il est également probable que ces vues ne s'éloigneront pas sensiblement de celles qui ont été exprimées ces jours derniers par le gouvernement américain.

On sait que l'Amérique considère qu'elle ne saurait se rendre à La Haye, si la Russie ne commence pas à retirer le mémorandum bolchéviste du 11 mai. Même si le gouvernement français jugeait inutile d'aller aussi loin, il est douteux qu'il accepte de se faire représenter à La Haye sans s'être assuré au préalable que la méthode, comme les principes adoptés par la conférence, méritent son approbation.

L'Alliance économique Russo-Allemande

UNE SOCIETE MIXTE, AU CAPITAL DE 30 MILLIARDS DE MARKS

Berlin, 31 mai. — Selon l'agence Ost-Express, une société mixte par action russo-allemande vient d'être constituée, avec siège à Moscou, au capital de 30 milliards de marks-papier. Du côté allemand, la société compte comme actionnaires Stinnes, Krupp et l'A. E. G.; du côté russe, le gouvernement des soviets. Cette société russo-allemande a pour objet des travaux industriels à effectuer sur le territoire russe.

Les obus font encore des victimes

Strasbourg, 31 mai. — Une explosion s'est produite dans le parc à munitions sur la route de Jettingen à Berentzwiller, où on chargeait des obus sur des wagonnets de chemin de fer Decauville.

Pour effectuer ce chargement on dévissait des détonateurs des engins et c'est pendant ce travail que l'explosion a dû se produire. La cause exacte n'est pas encore déterminée.

L'ouvrier Emile Clady, de Jettingen, père de cinq enfants, a succombé une demi-heure après l'accident.

Les nommés Antoine, Hoffestetler, de Guespach, Lebas et Brechemmager, ont été grièvement blessés. Ils ont été transportés au Hasenrain à Mulhouse.

Le docteur Delunach, d'Altkirch, s'est immédiatement porté sur les lieux et a donné aux blessés les premiers soins.

Le pain à 0 fr. 80... à Blois

Blois, 31 mai. — Le Conseil d'administration de la boulangerie coopérative de Blois a fait connaître à la population qu'il a décidé de maintenir à 0 fr. 80 le kilo de pain (gros pain et pain de fantaisie) et ce malgré la hausse des prix de la farine chez le meunier.

Quant aux boulangers de la ville, ils ont porté depuis quelques jours le prix du kilo de pain à 1 fr. 05.

Les 720 francs des fonctionnaires

Le Conseil de la Fédération Nationale des Syndicats de fonctionnaires avisé que le gouvernement se propose d'établir dans le but de réduire les crédits, de nouvelles modalités pour l'attribution de l'indemnité de cherté de vie de 720 francs, modalités qui auraient pour effet de léser un grand nombre de bénéficiaires selon le régime actuel.

Proteste énergiquement contre ce projet et déclare que l'indemnité, qui comporte d'ailleurs des échelons en tenant compte des charges de famille doit être maintenue à tous ceux qui la perçoivent actuellement.

La prorogation professionnelle est refusée aux fonctionnaires

Paris, 31 mai. — La commission supérieure des loyers a décidé que la prorogation professionnelle de cinq ans ne pouvait être accordée aux fonctionnaires. Il s'agissait, en l'espèce, d'un professeur de lycée qui prétendait avoir droit à la prorogation de l'article 56 de la loi de mars 1918 parce qu'il donnait des leçons particulières à son domicile.

Les retraites ouvrières vont être révisées

Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a été autorisé à déposer un projet de loi tendant à permettre la révision des pensions de retraites ouvrières.

Ce projet a pour but de mettre fin à certains errements actuels. Il permettra, d'une part, aux assurés qui se sont vus déchus de leurs droits à l'allocation de l'Etat, par suite d'une production tardive des pièces justificatives, d'obtenir satisfaction au moyen d'une procédure nouvelle : d'autre part, il assurera la réduction ou la suppression de l'allocation de l'Etat, lorsque celle-ci a été accordée indûment ou attribuée alors que légalement et sans contestation possible, les intéressés ne seraient y prétendre.

Une aventurière polonaise espionne et empoisonneuse

A propos de la mort mystérieuse d'un jeune millionnaire canadien

Le « Heraldo », de Madrid, donne les détails que voici, sur la mort mystérieuse, à Madrid, d'un jeune Canadien, que l'on croit avoir été empoisonné par de la strychnine.

Il y a une quinzaine de jours, une dame blonde et un monsieur, élégamment habillés, se rendaient, le soir, dans une clinique de la rue du Général-Oraa et demandaient un médecin ou un infirmier pour soigner un malade pendant la nuit.

Un étudiant en médecine les accompagna dans un appartement de la rue d'Alcala, où il trouva un jeune homme qui se plaignait de douleurs aiguës dans le ventre et qui, peu après, rendait l'âme. Le lendemain, on l'enterrait.

L'étudiant en médecine avait trouvé bizarre l'attitude et les allures du monsieur et de la dame et l'empressement qu'on avait mis à se débarrasser du cadavre d'un homme mort sans qu'on sût de quelle maladie. La police s'en mêla et un juge d'instruction interrogea la dame blonde, qui mit en avant les noms de personnalités madrilènes bien connues, notamment le marquis de Valdeiglesias, et fut laissée en liberté.

Nous avons cherché à tirer au clair cette affaire mystérieuse, et voici les renseignements que nous avons pu recueillir. Le mort est un jeune Canadien, nommé Evans Lefèvre, fils, dit-on, de millionnaires. Il semble étrange que ce fils de millionnaires ait vécu dans une modeste chambre de 3 pesetas par mois et qu'on ait trouvé dans ses poches des tickets de repas dans un restaurant bon marché.

Aventurière

La dame blonde, qu'on appelle la princesse W..., est une nommé Nida Miskenia, âgée de 35 ans, d'origine juive, et polonaise de nationalité. Mariée vers 1905, alors qu'elle avait dix-huit ans, avec un millionnaire israélite de quatre-vingts ans, qui s'appelait Wisznivski, elle vint à Madrid, avec son mari, où elle donna, à l'hôtel Ritz, des dîners fastueux auxquels assistèrent diverses personnalités madrilènes, dont le marquis de Valdeiglesias.

Puis, Nida et son mari allèrent se fixer à Paris, où le mari mourut bientôt d'une façon, dit-on, mystérieuse. La veuve se rendit à Monte-Carlo, où des aventuriers l'aidèrent à dépenser sa fortune. Au moment où éclatait la guerre, Nida revenait à Paris.

Espionne et empoisonneuse

Là, elle fut arrêtée pour espionnage, avec un docteur allemand et une Espagnole qui l'accompagnaient. Ces deux comparses furent relâchés, mais Nida fut condamnée à mort. Elle obtint sa grâce à la suite de l'intervention de personnalités politiques françaises avec lesquelles elle était, dit-on, du dernier bien, et fut conduite à la frontière italienne.

En Italie, elle se lia avec le comte de Colobra, qui occupait une haute charge à la cour et qui la sauva d'une nouvelle inculpation d'espionnage. Le comte, amoureux fou de Nida, mourut peu après, empoisonné. La comtesse de Colobra dénonça sa plainte contre Nida, qui fila en Espagne; mais elle n'échappa pas aux poursuites dirigées contre elle, qui aboutirent, faute de preuves, à un non-lieu.

Voilà pour la dame blonde qui joue le rôle principal dans cette ténébreuse affaire. Le médecin qui y est également mêlé prétend ne pas connaître le jeune Canadien et n'avoir eu avec la dame blonde que des relations purement médicales.

Cependant, son attitude au moment du décès, le fait qu'il fouilla soigneusement toutes les poches du mort et qu'il s'occupa de toutes les démarches pour le faire enterrer au plus vite, semblent au moins étranges. Et puis, il est aussi question d'une police d'assurance de 150.000 francs que l'infortuné Evans Lefèvre aurait souscrite en faveur de la « princesse ».

Du feu ou la mort !

Le Havre, 31 mai. — Au cours d'une rixe qui s'est produite rue des Drapiers, un soldat, Victor Saint-Denis, de la section des secrétaires d'état-major a été tué d'une balle dans un œil par un nommé Pittard, chauffeur. Celui-ci avait demandé du feu à Saint-Denis et à ses camarades, qui avaient refusé. Pittard se jeta alors sur eux et, ayant été jeté à terre, se vengea en tirant. Il a fait des aveux et a été écroué. Le corps de la victime est à la Morgue. Ses parents habitent le Havre et le jeune soldat était en permission de 20 jours.

Pour la réorganisation du monopole des allumettes

Paris, 31 mai. — Au congrès des chefs d'atelier des manufactures de l'Etat, l'assemblée a prononcée pour le maintien les échelles actuelles de traitement avec accélération de l'avancement. Puis, le congrès a nommé une commission de sept membres choisis dans les différentes régions de la France. Cette commission est chargée d'examiner les moyens de réorganiser le monopole des allumettes. Le travail de cette commission terminé, sera converti en un projet de loi qui sera soumis au groupe parlementaire des tabacs et des allumettes en lui demandant de vouloir bien le soumettre à la Chambre.

Le Secrétaire du Parquet était un cambrioleur

Chambéry, 31 mai. — Devant les assises de Savoie a comparu la bande de cinq individus, inculpés d'avoir cambriolé le Baron Blanc, ancien ambassadeur italien.

Parmi les inculpés, qui ont tous fait des aveux, se trouve un nommé Vollat, secrétaire du parquet du procureur de la République de Chambéry, inculpé en outre de détournement de dossiers dans les archives du parquet.

Vollat a été condamné à trois ans de prison pour vol simple et détournements de pièces, Cochet et Paillotier, chacun à un an ; Gonnaine et la fille Arbatas, ont été acquittés.